



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service environnement, forêt, sécurité routière
Unité sécurité routière
Affaire suivie par : Gabriel Liard
Tél : 04 68 38 12 20
Mèl : gabriel.liard@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Perpignan, le jeudi 10 décembre 2020

Madame, Monsieur,

La sécurité routière demeure une priorité du Gouvernement.

Les actions 2020 ont été, pour la majeure partie, maintenues dans le respect des contraintes sanitaires, dans le département des Pyrénées-Orientales, grâce à l'engagement permanent des bénévoles notamment les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

Pour 2021, l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin de réduire le nombre d'accidents et de tués de la route.

L'appel à projets 2021 est présenté, pour la première fois, sous une forme totalement dématérialisée. En effet, dans une perspective de simplification administrative, les projets devront être déposés sur la plateforme « démarches simplifiées ».

Comme les années précédentes, chaque projet sera évalué au travers d'une grille comportant 7 critères :

- adéquation avec les enjeux locaux ;
- nombre de personnes touchées ;
- coût par personnes ;
- reproductibilité du projet ;
- part d'investissement des autres partenaires ;
- forte valeur d'insertion ou de mixité sociale ;
- localisation.

Les actions les plus performantes et l'adéquation avec les enjeux définis dans le Document Général d'Orientation seront bien évidemment privilégiées.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé par le porteur de projets de l'action et doit être complété uniquement en ligne **avant le 31 janvier 2021**, délai de rigueur, via le lien :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-pdasr-66-2021

Afin de vous aider dans cette nouvelle démarche, je vous invite à consulter le tutoriel d'inscription et d'utilisation de l'outil qui est disponible sur le site internet des services de l'État dans le département :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-securite-routiere/Securite-routiere/La-lutte-contre-l-insecurite-routiere/Le-plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere/PDASR-2021-Appel-a-projets>

Votre projet devra obligatoirement comporter les pièces citées ci-après et être téléchargés sur le site au format pdf :

- ✓ un avis d'inscription au répertoire SIRENE ;
- ✓ le plan de financement prévisionnel de votre action ;
- ✓ un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- ✓ pour les associations, une copie des statuts ;
- ✓ éventuellement, le bilan de(s) l'action(s) réalisée(s) dans le cadre du PDASR 2020.

Après examen des dossiers, la décision d'attribution ou de refus vous sera notifiée au mois de mars 2021.

Monsieur LE RESTE, animateur (04.68.38.12.22) et Madame FERRANDES, assistante du coordinateur (04.68.38.12.24), se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet des Pyrénées-Orientales
et par délégation
Le directeur de cabinet du Préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Sébastien Boucard', written over a vertical line that serves as a separator between the text above and the name below.

Jean-Sébastien BOUCARD